



MAIRIE de FÉLINES 43160

Téléphone 04 71 00 90 64
Télécopie 04 71 00 93 09
e-mail : mairie.felines43@orange.fr

Félines, le 7 septembre 2021

Madame la Présidente de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Auvergne Rhône Alpes
DREAL Auvergne Rhône Alpes
Pôle autorité environnementale
7, rue Léo Lagrange
63033 CLERMONT FERRAND Cedex 01

Affaire : Recours contre la décision n°2021-ARA-KKU-2235 en date du 8 juillet 2021

Madame la Présidente,

La commune de Félines ne dispose actuellement d'aucun document d'urbanisme et a souhaité organiser une partie de son territoire en prescrivant l'élaboration d'une carte communale partielle en 2017. Ce document d'urbanisme vise, sur les secteurs du bourg et du hameau de Chamborne, à encadrer le développement de l'habitat et permettre un projet économique intercommunal dans la filière bois.

Après réalisation d'un diagnostic de territoire, d'un projet communal et de la validation du schéma économique intercommunal, le projet de carte communale partielle a été présenté aux personnes publiques associées.

La commune a réalisé une demande au cas par cas auprès de l'Autorité Environnementale en date du 8 juin 2021. La décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n°2021-ARA-KKU-2235 a été rendue en date du 8 juillet 2021. Cette décision soumet la carte communale partielle de la commune à évaluation environnementale.

La commune de Félines émet par la présente une demande de recours gracieux de cette décision, en apportant des compléments et clarifications sur ce projet, notamment sur les points soulevés dans votre réponse.

La commune a poursuivi ces réflexions et avancé dans ses projets en faisant réaliser des prospections naturalistes sur les parcelles non urbanisées classées en zone constructible, par un bureau d'études spécialisé en environnement, Césame.

De plus, pour information, le schéma économique intercommunal est validé depuis le 12 décembre 2019.

Ces deux études sont intégralement jointes au présent recours.

A cet effet, je vous transmets la note jointe qui, je l'espère, vous apportera les explications requises pour votre meilleure compréhension du dossier. Bien évidemment, je reste à votre disposition pour tout complément.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le Maire
Philippe MEYZONET

MAIRIE de FÉLINES
43 (Haute-Loire)